

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE BAGES

Séance du Mercredi 28 septembre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-058

Demande d'attribution d'un Fonds de concours de « solidarité » à la commune de Bages auprès de la CCACVI

(Annule et remplace la délibération N°2022/045 en date du 27/06/2022)

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme AURICHE Christine, 1^{ère} Adjointe.

Étaient présents :

Christine AURICHE	Chantal BORNAREL
Georges GUARDIA	Vincenzo ROMANO
Corine BORDES	Jean LOPEZ
Bernard CONTON	Elizabeth MOLINA
Marjorie POHYLSKI	Sylvain GARCIA
Adrien MOGLIA	Louis REVARDY
Anaïs CAZORLA	Robert STEFAN
Pierre CAMPA	Marie-Claire NATIVEL
Jean-Marie GUILLOY	

Étaient représentés :

Marie CABRERA	a donné pouvoir à	Bernard CONTON
Jennifer FERNANDES	a donné pouvoir à	Marjorie POHYLSKI
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Olivier BATLLE	a donné pouvoir à	Pierre CAMPA
Marie-Antoinette TAULERE	a donné pouvoir à	Chantal BORNAREL
Emmanuel LEHMANN	a donné pouvoir à	Sylvain GARCIA
Patrice AYBAR	a donné pouvoir à	Robert STEFAN

Étaient absents : Kadi BEN ABDESLEM excusé, Ludovic ROBERT excusé

Secrétaire de séance : Vincenzo ROMANO

Nombre de membres présents :	17	Nombre de procurations :	8	Nombre d'absent :	2	Nombre de votants :	25
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Par délibération n°DL2022-0001 en date du 7 février 2022, le Conseil Communautaire de la CCACVI a décidé d'affecter à chaque commune-membre un montant de fonds de concours de solidarité sur la durée du mandat. Le montant total attribué à la Commune de Bages s'élève à **213 523 euros (deux cent treize mille cinq cent vingt-trois euros)**.

Dans ce cadre, il convient de poursuivre la réalisation de travaux d'aménagements tels que :
La Valorisation et la Sécurisation de la Piste Cyclable nouvellement créée, chemin de Villeneuve par des travaux d'aménagement des abords. .../...

Descriptif des travaux :

- ❖ **Valorisation et Sécurisation d'une Piste Cyclable** nouvellement créée, Chemin de Villeneuve par des travaux d'aménagement de ses abords (340 m x 5,5 m soit 1 870 m²) :
 - Conservation d'une bande de 1 mètre d'herbes en bord de route
 - Aménagement d'une bande de 340 m sur 5,5m soit 1 870 m², mise en place d'une bâche géotextile sur toute la surface de plantation avec mise en place d'un goutte-à-goutte
 - Fourniture et plantation d'essences différentes, mise en place d'éléments de décoration (galets, plaquettes de bois...)
 - Sécurisation avec fourniture et mise en place de clôture traversante en bois double lisse (hauteur 1,10 m) et simple lisse (hauteur 0,80 m)

- ❖ **Création d'un Parcours de Santé** au sein du Lieu- dit « le Parc les vergers »

La mise en œuvre d'actions favorisant la pratique d'une activité physique, de façon accessible et adaptée est bénéfique pour la santé quel que soit l'âge. Toutes les études scientifiques démontrent les effets positifs de l'activité physique sur la santé.

Aussi, dans la continuité des diverses orientations politiques, la Ville de Bages souhaite promouvoir le sport en créant un équipement structurant de centralité en accès libre, favorisant les mobilités et le développement de la pratique des sports et loisirs de pleine nature et de diversification.

Un site intergénérationnel permettant d'améliorer le cadre de vie et la vitalité du territoire, accessible à tous, petits et grands y compris les personnes à mobilité réduite qui facilitera la pratique d'une activité sportive en plein air dans un cadre arboré.

Ainsi, tout en diversifiant et renforçant l'aménagement des équipements structurants de la Ville, ce parcours de santé :

- Contribuera au développement dynamique du territoire, avec une attractivité potentielle des communes avoisinantes, favorisant la cohésion sociale à travers une activité commune ;
- Viendra renforcer les activités pour les jeunes (les CLSH et le PIJ pourront l'utiliser les mercredis et pendant les périodes de vacances scolaires).
- Permettra de diversifier l'activité physique et sportive et s'adressera à l'ensemble de la population : pratique en famille, sportif occasionnel ou sportif averti, chacun pourra exécuter son activité à son rythme et selon ses aptitudes, avec utilisation d'agrès disposés tout au long du parcours ;

L'échéancier de réalisation de ce projet d'ensemble serait le suivant :

4 ^{ème} trimestre 2022	→ Consultation des entreprises → Ordre de service - Commencement des travaux
Fin 4 ^{ème} trimestre 2022	→ Réception des travaux

Le coût prévisionnel de la dépense de ces travaux d'aménagement s'élève à **170 850,60 € HT** soit 205 020.72 € TTC. .../...

Séance du 28/09/2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-058

Demande d'attribution d'un Fonds de concours de « solidarité » à la commune de Bages auprès de la CCACVI
(Annule et remplace la délibération N°2022/045 en date du 27/06/2022)

.../...

Le plan de financement de cette opération d'ensemble serait le suivant :

Travaux d'Aménagement	
Montant total HT des travaux de Création d'un Parcours de Santé Maîtrise d'œuvre	87 753,00 € 7 648,00 €
Valorisation et sécurisation d'une piste cyclable nouvellement créée Chemin de Villeneuve Maîtrise d'Oeuvre	69 749,60 € 5 700,00 €
TOTAL DEPENSES	170 850,60 €
Subvention Fonds de Concours Taux 32.66 %	55 799,60 €
Subvention Département Taux 15.28 %	26 100,00 €
Autofinancement Communal Taux 52.06 %	88 951,00 €
TOTAL RECETTES	170 850,60 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours de solidarité auprès de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés pour un montant 55 799,60 € pour l'opération ci-dessus exposée au titre de l'année 2022.
- **DIT** que ce fond sera versé en section d'investissement sur le compte 13251 du budget principal de la commune.
- **DIT** que ce versement permettra d'abonder la partie résiduelle du financement du projet afin de réaliser ladite opération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de séance,

Pour copie conforme,

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

04 OCT. 2022

COURRIER



Christine AURICHE